

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 25 juin 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, , adjoints,
ALLARD Mickaël, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à DAVY Jean-Luc), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à ATANI Béatrice), LANGLAIS Héléne (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : CHERRÉ Christelle, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : FREULON Véronique.

DCM N° 2024 - 052 : PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UN NOUVEAU SENTIER PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES NON MOTORISEES (PDIPR)

Monsieur le Maire souhaite proposer au PDIPR l'inscription d'un nouveau sentier de randonnées qui démarrerait au camping de Morannes, suivrait la rivière Sarthe côté Chemiré sur Sarthe et remonterait vers St Denis d'Anjou (voir plan ci-annexé). Ce circuit aurait un double intérêt : touristique bien entendu et aussi permettre d'assurer la jonction avec les sentiers pédestres de St Denis d'Anjou (petite cité de caractère).

Il conviendrait de proposer ce nouveau circuit, dans un premier temps à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) ainsi qu'à la Communauté de Communes de Château-Gontier, afin que celles-ci émettent un avis favorable à son inscription au PDIPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise Monsieur le Président de la CCALS et de la Communauté de Communes de Château-Gontier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

